



COMMUNE DE LA WANTZENAU

11-13 rue des Héros 67610 LA WANTZENAU

Tél. 03 88 59 22 59 Mail : info@la-wantzenau.fr

Règlement de consultation

ENTRETIEN DES CHAUDIERES GAZ

Date et heure limites de remise des offres :

Vendredi 20 novembre 2026 à 12h00.

1. Objet de la consultation

La présente consultation porte sur des prestations d'entretien et de maintenance de onze chaudières gaz installées dans nos bâtiments communaux.

Lieu d'exécution : La Wantzenau.

2. Procédure de consultation

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée selon le code de la commande publique.

3. Forme du marché

Il s'agit d'un marché à prix global et forfaitaire.

4. Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 2 (deux) ans à compter de la date d'exécution fixée au 2 janvier 2027.

5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de consultation
- ✓ Le cahier des charges
- ✓ L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes
- ✓ La décomposition du prix global et forfaitaire

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible sur la plateforme suivante : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

7. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

7.1 - Pièces relatives à la candidature

Le candidat doit fournir les documents ci-dessous :

1	Le formulaire DC 1 entièrement rempli, tamponné et signé.
2	Le formulaire DC 2 entièrement rempli, tamponné et signé.

3	En application de l'article R.2144-1 à R.2144-7 du code de la commande publique, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché doit fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Pour ce faire, le candidat doit fournir : ✓ une attestation de régularité fiscale, ✓ une attestation sociale, ✓ une attestation d'assurance.
---	--

Important :

Lorsque l'opérateur économique a reçu l'information que son offre est retenue, il doit fournir dans un délai maximum de cinq jours les documents cités au dernier alinéa ci-dessus. Le candidat peut également fournir ces documents lors de la remise de son pli.

En l'absence de ces documents, le marché ne peut être attribué à l'opérateur économique.

7.2 - Pièces relatives à l'offre

Le candidat doit fournir les documents suivants :

1	L'acte d'engagement du marché entièrement complété, daté, tamponné et signé par une personne habilitée à cet effet. Il sera éventuellement accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants désignés au marché
2	Le Cahier des charges du marché daté, tamponné et signé par une personne habilitée à représenter l'opérateur économique
4	La DPGF dûment remplie et signée
5	Un relevé d'identité bancaire ou postal du candidat

8. Conditions d'envoi et de réception des offres

Les offres sont transmises obligatoirement par voie électronique sur la plateforme de dématérialisation gratuite à l'adresse : <https://plateforme.alsacemarchespublics.eu/>

Les offres devront parvenir avant la date et l'heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement.

Les candidats ne sont pas autorisés à remettre leur offre sur support papier ou sur support électronique, sauf au titre d'une copie de sauvegarde.

9. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser leur demande par écrit, au plus tard 10 jours francs avant la date de remise des offres sur la plateforme du profil acheteur Alsace Marchés Publics.

Fait à La Wantzenau, le 15 octobre 2026

Michèle KANNENGIESER, Maire